

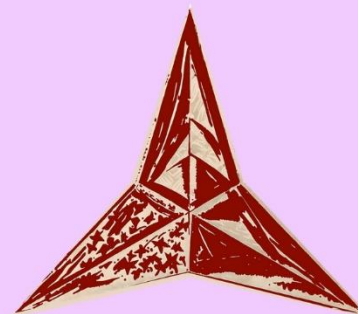
Les Cahiers

Juillet 2026

cgt
INSTITUT
D'HISTOIRE
SOCIALE
ihs
Mosellan

N° 6

i'no pasaran!



juin 36 à Metz, véhicule de la C.G.T.
photo Paul de Bussan

1. Les Brigades Internationnales Mosellanes : le retour
2. Le Front populaire
3. Biographie de Charlotte Machet, née Rohrmann

Laurent Mousnier
Jean François Lassagne

Mise en page par Michel Féray

Institut Mosellan d'Histoire Sociale de la CGT
– 10, rue de Méric –
57 050 – Metz

Édito

Jean François Lassagne

90 ans après sa survenue, il nous est apparu nécessaire de porter notre regard sur la période du Front Populaire¹, un processus aux fondements de notre histoire contemporaine. Comme partout en France, en Moselle, la classe ouvrière des mines, des usines, du rail et de la plupart des secteurs a marqué de son empreinte le cours des évènements, réalisant son unité à la fois dans le rapprochement politique des partis de gauche autour du triptyque « Pain, Paix Liberté », le programme du gouvernement du Front populaire, et dans la réunification de la CGT. Fondée sur son combat antifasciste articulé avec ses luttes revendicatives, cette dynamique se traduisit rapidement après les élections législatives par un mouvement de grèves sans précédent débouchant sur des avancées sociales et un taux de syndicalisation historiques. Cela fait l'objet de l'article de Jean François Lassagne.

La dimension internationale comme composante du contexte du Front Populaire occupa une place particulièrement importante en Moselle, avec entre autres l'accession d'Hitler et des nazis au pouvoir et le coup d'État militaire de Franco contre la République en Espagne. Le soutien, puis l'accueil des militants de gauche et du syndicalisme sarrois, avant et après le référendum de 1935, mobilisèrent la gauche et la CGT de Moselle. De même des volontaires du département rejoignirent les rangs des Brigades internationales combattant le fascisme sur les terres espagnoles. C'est le sens de la seconde partie de l'article de Laurent Mousnier, la première ayant été publiée dans les Cahiers précédents.

Enfin nous publions la biographie² de Charlotte Machet, militante de la FAPT CGT de Moselle et membre du Parti communiste, décédée en 2024.

À PROPOS DES VOLONTAIRES MOSELLANS EN ESPAGNE 1936-1939 (2DE PARTIE)	3
LE FRONT POPULAIRE EN MOSELLE	20
MACHET CHARLOTTE [NEE ROHRMANN]	34

Photos de couverture :

1. Fernand Leroy : « la Citroën n° 6296 est une camionnette datant du 3 mars 1929 qui fut mise à disposition de l'UD CGT par Madame Marie Vasser, marchande de fruits, 98 route de Lorry à Metz. »
2. « No pasaran » sur la guerre civile en Espagne, en 1936, détail d'une affiche de la Bibliothèque Nationale Espagne, sous licence CC BY-NC-ND 2.0.
3. L'étoile rouge à trois branches des brigades internationales symbolise l'unité entre le peuple ouvrier, les intellectuels et les paysans

¹ L'IMHS a réalisé une exposition consacrée au Front Populaire en Moselle, disponible pour les organisations.

² Cette biographie figure dans le Maitron, le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social.

À propos des volontaires mosellans en Espagne 1936-1939 (2^{de} partie)

documents et matériaux pour une tentative d'identification

Laurent Mousnier

Dans le précédent Cahier, on avait décrit le recrutement et le départ en Moselle des brigades internationales ; dans cette suite, on s'intéressera à leur retour et à leur accueil.

III. « Quelqu'émouvante que soit leur situation¹ » ou l'impossible retour.

Au moment de la décision prise en septembre 1938 par le gouvernement républicain espagnol de faire retirer les Brigades Internationales du front, une bonne part des internationaux français, environ 2 000, ont déjà regagné leur département d'origine dès juillet 1938 ; pour les quelque 400 Polonais, 600 Italiens et 500 Allemands² et autres, dans la plupart des cas, forcés de retourner dans le pays où ils résidaient et travaillaient avant leur départ, l'histoire n'est pas la même. C'est de celle-là dont il va s'agir dans cette partie.

A. La Moselle contre le gouvernement : les deux doctrines.

Si les précisions manquent sur le retour des Français, ce n'est pas parce qu'ils n'intéressaient pas les autorités, mais plutôt parce qu'ils n'ont pas fait l'objet de la même surveillance systématique que les étrangers, on va y revenir. Pour les natifs, quelles que soient leurs conditions de retour et leur qualité de réintégration dans la société française, certainement difficiles pour un bon nombre tout de même (chômage, convalescence...), le retour dans le département n'a pas engendré de traces administratives individualisées, mais plutôt collectives. Pourtant, on sait qu'ils furent interrogés une fois arrivés en Moselle.

a) Interrogatoires.

Le 2 mars 1937, le préfet de la Moselle relaie les instructions du ministère de l'Intérieur pour que soient soumis systématiquement à des interrogatoires complets les volontaires rentrés depuis peu au pays. Ce sont aux services de police spéciale (commissaires spéciaux) et aux autorités militaires à qui revient la mission de recueillir du renseignement utile à la défense nationale auprès des anciens brigadistes. Le représentant de l'État s'inquiète un mois plus tard du retard pris à auditionner les volontaires. Dans son rappel à l'ordre, il indique qu'il est vital de les interroger avant que la presse ne le fasse et que ces hommes doivent

¹ Rapport du préfet de la Moselle au Vice-Président du Conseil du 2 juin 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

² Rémy Skoutelsky, *op. cit.* p.277.

impérativement quitter leur uniforme de brigadiste sous peine d'amende afin d'éviter les incidents dans la rue³.

Dès lors, deux officiers d'État-major, un titulaire et un suppléant, en civil, prélevés dans les régiments de garnisons mosellans présents dans les huit secteurs d'interrogatoires établis pour l'occasion (Bitche-Volmunster, Rohrbach, Sarrebourg, Sarreguemines, Forbach–Saint-Avold, Sarralbe, Grostenquin et Château-Salins) sont désignés à cet effet pour assister les commissaires spéciaux.

Malheureusement, si les noms et grades des militaires nous sont parvenus⁴, nous ne conservons aucune trace des interrogatoires menés. Indirectement, nous pouvons connaître les résultats de ces interrogatoires lorsqu'ils servent de matière au préfet pour ses rapports au ministère de tutelle. Ainsi, forcé de démêler un imbroglio au sujet de la mort présumée d'un volontaire, Léon Piffer d'Hagondange, le préfet s'appuie sur les interrogatoires du brigadiste Paul Frischmann d'Erching ayant déclaré la disparition au front du premier.

Paul Frischmann avait été entendu une première fois à son retour le 30 décembre 1936 par le commissaire spécial de Sarreguemines et avait dit avoir été témoin de la mort de Léon Piffer pendant les combats autour de Madrid en novembre 1936. Après un contre-interrogatoire mené en avril 1937, suite à la plainte déposée par la mère de Piffer qui avait reçu entre-temps une lettre de son fils bien vivant posté de Madrid le 17 mars 1937, il s'avère que Frischmann, à l'époque de la bataille de Madrid, était malade à Albacete et qu'il ne connaissait pas personnellement Piffer ; il n'a donc pas pu le voir tomber au front parce qu'il n'avait finalement jamais combattu avant de rentrer en France. Les papiers de Piffer ont simplement été perdus et Frischmann, les ayant récupérés, a tenté de les remettre à des volontaires de son bataillon qui lui ont dit qu'il était probablement tué sur le front⁵.

Cet épisode, relativement mince sur les informations qu'il contient sur la vie des brigadistes, montre cependant la multiplicité des parcours en Espagne. Il montre également le caractère sensible de ces retours pour une autorité préfectorale qui redoute la déstabilisation du territoire dans un contexte international agité.

b) Sécurité nationale...

Alors qu'on se contente en Espagne de vérifier les identités des Français via des officiers-commissaires dépêchés par la Société des Nations (SDN) afin de régulariser les départs et le franchissement des Pyrénées, les étrangers sont quant à eux filtrés au poste frontière de Cerbère principalement. Des listes sont établies et envoyées aux préfets des départements d'origine concernés. Il leur est demandé de statuer sur leur sort et, face au retour massif des volontaires blessés et malades,

³ Circulaire du préfet de la Moselle aux sous-préfets du département de la Moselle du 2 mars 1937. Archives dép. de la Moselle 26 Z 29.

⁴ Liste des officiers désignés pour participer aux interrogatoires des volontaires rapatriés d'Espagne. Archives dép. de la Moselle 26 Z 29.

⁵ Rapport du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur du 7 avril 1937. Archives dép. de la Moselle 26 Z 29.

de s'en occuper prioritairement. Pour ce faire, le ministère de l'Intérieur, en juin 1938, interroge les préfets des départements d'accueil au sujet des capacités d'hébergement qu'ils doivent mettre en place pour ces hommes.

De par la réponse faite par Marc Chevalier, s'affirme déjà la volonté ferme de sa part de contrôler, voire d'interdire le retour en masse des brigadistes sur le territoire dont il a la charge. Ses arguments empruntent d'abord au registre de l'insuffisance, expliquant que son département par le nombre restreint de lits d'hôpitaux n'est pas en mesure d'accueillir un fort contingent de rapatriés. Les locaux idoines destinés à traiter des cas relevant de la médecine de guerre manquent et cela engendrerait un coût supplémentaire important si on devait en ouvrir et les aménager en conséquence.

Mais c'est surtout l'argument suivant qui est important et celui sur lequel ce préfet ainsi que Charles Bourrat, son successeur en mars 1939, s'appuieront pour trier sévèrement les retours : la sécurité d'un département frontière.

Il explique ainsi qu'il lui semblerait tout à fait regrettable « *que ce Département si proche de la frontière, où les nécessités impérieuses de la défense nationale exigent une rigoureuse sélection, puisse être contraint d'accueillir des étrangers provenant d'Espagne, quelque émouvante que soit leur situation*⁶. » et demande alors l'exclusion de la Moselle de tout dispositif de rapatriement sanitaire. Il l'obtient, ainsi que les deux départements alsaciens, au mois de juillet suivant⁷.

Malgré cette reconnaissance de département spécial, les préfetures d'autres départements continuent d'acheminer en Moselle des brigadistes étrangers sans accord préalable de Marc Chevalier. Ce dernier s'en plaint alors en décembre 1938 auprès d'Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur du gouvernement Daladier. Il demande à ce que le statut obtenu en juillet et confirmé par la circulaire de novembre soit réellement respecté et excipe de la pression migratoire allemande, nous l'avons vu plus haut, pour « *qu'un régime d'exception pour le Département de la Moselle prévoyant en principe l'élimination [sic] de tous ces étrangers*⁸ » soit profitable à sa sécurité intérieure.

Les instructions du 28 novembre 1938 de Sarraut sont en effet très claires. Destinées à uniformiser la pratique administrative de gestion par les préfetures des retours des brigadistes étrangers, elles consacrent le principe selon lequel les départements frontaliers ne sont pas concernés par l'accueil des brigadistes allemands et autrichiens, ressortissants de pays totalitaires où ils sont dans l'impossibilité de retourner y vivre pour des raisons facilement compréhensibles, et sont dirigés vers l'intérieur.

⁶ Rapport du préfet de la Moselle au Vice-Président du Conseil du 2 juin 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

⁷ Circulaire du préfet de la Moselle aux sous-préfets du département de la Moselle du 8 juillet 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

⁸ Rapport du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur du 21 décembre 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

Ensuite, ne devront être autorisés à pénétrer en France « *que les anciens miliciens ayant régulièrement résidé en France avant leur engagement dans les Brigades ou possédant des documents en règle (...) leur donnant la certitude absolue de se rendre dans un autre pays* » après avoir traversé le territoire national.

Elles précisent en outre, et c'est important, qu'un milicien étranger, dès avoir rejoint son ancien lieu de résidence, retrouvera sa situation administrative d'alors, ce que le ministre nomme le « *statu quo ante*⁹ ».

c)... contre « statu quo ante ».

C'est cette notion de *statu quo ante* que va délibérément ignorer le préfet de la Moselle et qui, par voie de conséquence, va générer un contentieux entre les administrations, centrale et préfectorale, sur le dos des volontaires étrangers.

Il va rejeter ce que dit aussi la circulaire du 28 novembre 1938 relativement au droit du travail. Par exemple, que des brigadistes, n'ayant aucune attache dans le département, peuvent, sous possible dérogation pour ceux dont la spécialisation d'ouvriers mineurs et de métallurgistes est nécessaire à ces industries – à cet égard, la Moselle est concernée – trouver à s'établir dans un département interdit.

Pour s'y soustraire, il emploie un argument qui va être lourd de conséquences pour les anciens brigadistes étrangers travaillant en Moselle. Il indique qu'en se rendant volontairement en Espagne, le plus souvent « *à l'instigation du Parti communiste* », les étrangers ont rompu d'eux-mêmes toute attache avec le département ; mais, plus grave encore à ses yeux, ont rompu unilatéralement leur contrat de travail¹⁰. On se demande d'ailleurs si ce n'est pas sous la dictée du secrétaire général de la préfecture Darrouy, qui suit depuis 1936 les négociations des conventions collectives de travail permises depuis la loi du 24 juin 1936, que cet argument est soulevé.

Aux récriminations du préfet de la Moselle, le ministère de l'Intérieur répond d'abord que, dans un souci d'intérêt général – qui est dans l'esprit du gouvernement certainement de clore au plus vite l'affaire espagnole parce qu'à l'orée de 1939, rien ne semble plus capable d'arrêter la poussée franquiste¹¹ –, il est nécessaire de faire des exceptions¹². Mais sourd à ce langage raisonnable, Chevalier envoie une note à son homologue des Pyrénées-Orientales l'informant qu'il s'oppose et s'opposera à tout retour des miliciens étrangers dans son département au nom de la sécurité intérieure¹³.

C'est ensuite le ministre du Travail, Charles Pomaret, qui prend le contre-pied de la préfecture de la Moselle dans une circulaire précisant aux préfets ce qu'est le

⁹ Instructions du ministre de l'Intérieur au Gouverneur de l'Algérie, au préfet de Police et aux préfets du 28 novembre 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

¹⁰ Rapport du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur du 21 décembre 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

¹¹ Le gouvernement français reconnaît Franco le 27 janvier 1939.

¹² Note du ministre de l'Intérieur au préfet de la Moselle du 30 décembre 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

¹³ Note du préfet de la Moselle au préfet des Pyrénées-Orientales du 3 janvier 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

statu quo ante voulu par le gouvernement. Outre qu'il s'impose bien à la situation administrative nouvelle des volontaires revenus qui revendiquent « à juste titre » le *statu quo ante*, même dans les départements « interdits », ce que confirme au nouveau préfet Charles Bourrat, le ministre de l'Intérieur¹⁴, un régime équivalent s'applique aussi en droit du travail. Et par-dessus tout, que l'argument de la rupture du contrat de travail n'est pas opérant, car « *l'interruption de séjour constatée ne leur sera pas opposable et leur situation, du point de vue du droit du travail, sera celle qu'ils avaient à la date de leur départ pour l'Espagne* »¹⁵.

Et même si le ministre de l'Intérieur insiste plus tard auprès du préfet en rappelant « *qu'il y a un intérêt tout particulier [pour le gouvernement] à ce que le processus de libération des volontaires d'Espagne soit accéléré* »¹⁶, Bourrat persiste dans sa conduite inflexible manifestée par une apostille « non » écrite à la main sur les listes qu'il reçoit de ses homologues des départements des Pyrénées qui, eux, appliquent la règle du *statu quo ante*¹⁷.

Le comportement de leur collègue de Moselle, hostile à tout retour et qui contrevient à des instructions parfaitement claires, on l'a vu, provenant d'un gouvernement qui l'a de surcroît nommé à son poste, a dû sembler incompréhensible aux préfets de ces départements. Quatre mois après la fin de la guerre civile et, comparé à l'urgence humanitaire qui se fait sentir pour des hommes qui, en attendant de connaître leur sort, dépérissent au fond des camps de concentration de Gurs, Argelès-sur-Mer et Saint-Cyprien¹⁸, son combat contre sa propre hiérarchie, cristallisé autour du sort des anciens brigadistes, a pu paraître excessif. À eux, mais aussi à son ministre de tutelle.

B. D'un combat l'autre : illustrations de la confrontation des deux doctrines.

En sollicitant le représentant de l'État en Moselle, les volontaires ignorent encore qu'il s'agit en l'espèce de leur dernier combat. Confiants dans les possibilités de retour et d'accueil de la France, ceux-là jouent une partie qui est déséquilibrée et les cas exposés ci-après vont l'illustrer.

a) Le cas de Frantz HOFFMANN.

Frantz Hoffmann est un Autrichien né le 1^{er} août 1895 à Vienne qui, en janvier 1939, a réussi à regagner la France. À l'époque à laquelle les documents nous le font connaître, il réside à Paris où on pourrait le penser en convalescence à la Maison des blessés, mais rien ne nous le confirme. Il est désigné dans les échanges entre services comme ex-autrichien, pour ne pas dire néo-allemand, ce qui équivaldrait

¹⁴ Note du ministre de l'Intérieur au préfet de la Moselle du 10 août 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

¹⁵ Circulaire du ministre du Travail aux préfets du 8 février 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

¹⁶ Note du ministre de l'Intérieur au préfet de la Moselle du 18 août 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

¹⁷ Radiotélégramme du préfet des Basses-Pyrénées au préfet de la Moselle du 11 août 1939. Archives dép. de la Moselle. S.D. Archives de la Moselle 304 M 185.

¹⁸ D'après Claude Laharie, ils sont 6 808 internationaux à passer dans ces camps entre avril 1939 et mai 1940, cité par Rémy Skoutelsky, *op. cit.* p.297.

à reconnaître indirectement la colonisation de l'Autriche en mars 1938 par Hitler (l'*Anschluss*). Avant de partir comme volontaire en Espagne en novembre 1936, Hoffmann résidait à Knutange et travaillait comme mineur à la mine de Fontoy.

Le ministre de l'Intérieur le signale donc au préfet de la Moselle afin de lui faire connaître sa décision de le diriger vers son ancien lieu de résidence « *où il devra bénéficier du statu quo ante*¹⁹ » conformément à sa circulaire du 28 novembre 1938. À la demande de Chevalier, le sous-préfet de Thionville diligente alors une enquête sur le brigadiste autrichien où il appert, outre que son passé de soldat de la Légion étrangère lui avait fait obtenir un certificat de bonne conduite et un avis favorable à rester en France de la part de son ancien corps, qu'il est aussi un bon travailleur, ce que son employeur confirme. En vertu de quoi, le commissaire qui a recueilli les informations, émet un avis favorable à son retour en Moselle²⁰.

Le 22 février suivant, le préfet communique au ministre de l'Intérieur qu'il s'oppose à son retour « *en raison de la décision de principe interdisant le séjour en Moselle aux anciens miliciens*²¹ ».

Cette fin de non-recevoir du haut fonctionnaire est si mal comprise à Paris que le ministre réitère à trois reprises sa demande au préfet de reconsidérer sa décision, qui, entre-temps, a changé, Charles Bourrat succédant à Chevalier au mois de mars. Bourrat n'infléchit pas pour autant la position de son prédécesseur. Le 9 mai, le ministre de l'Intérieur insiste et rappelle toutes les dispositions que lui et son collègue du Travail ont mises en place pour le retour des brigadistes et le 19 juillet demande à ce que les services locaux de la Main-d'œuvre étrangère (MOE) soient saisis. Au mois d'août, devant l'absence de réaction du préfet, le ministre l'informe qu'Hoffmann se trouve désormais au camp de Gurs – implicitement par la faute du fonctionnaire – et que, conformément à la réglementation en vigueur, il décide de lui faire bénéficier du *statu quo ante*.

Ce à quoi Bourrat répond qu'il maintient son avis²², manifestation d'entêtement qu'on s'explique mal de la part d'un futur membre de la SFIO²³.

Finalement, les documents ne disent rien de la suite réservée à cette affaire, mais elle en dit long sur l'hostilité des hauts fonctionnaires de cette époque à l'égard des étrangers, antifascistes de surcroît.

Le constat fait à la lecture de nos archives est que ce volontaire, loin d'être un cas isolé, est bien représentatif de ces groupes entiers de brigadistes, tous étrangers, qui vont faire l'objet de la même intransigeance de la part des deux préfets et pour les mêmes raisons.

¹⁹ Note du ministre de l'Intérieur au préfet de la Moselle du 26 janvier 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

²⁰ Note du commissaire de police de Knutange au sous-préfet de la Moselle du 8 février 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

²¹ Rapport du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur du 22 février 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

²² Note du ministre de l'Intérieur au préfet de la Moselle du 11 août 1939 et réponse du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur du 19 août 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

²³ Voir sa biographie sur le site du Maitron en ligne.

b) l'hostilité au retour collectif.

Les Allemands.

Est-ce la nationalité allemande de ces hommes qui gêne le préfet, et, peu importe ce qu'ils ont fait, en raison d'une suspicion d'être des agents provocateurs nazis, ou bien s'agit-il plus simplement d'une application sans frein de la politique anti-migratoire en cours depuis mai 1938 qui, outre l'autorisation préfectorale préalable de s'installer et de voyager en France pour un étranger, prévoit de rendre la vie impossible aux « *éléments indésirables trop nombreux qui y circulent*²⁴ », comme le dit Albert Sarraut dans une circulaire aux préfets de septembre 1938 ? Les préfets choisiraient-ils d'appliquer cette dernière plutôt que celle du *statu quo ante* ? C'est ce qu'on peut déduire d'un télégramme du préfet de la Moselle à son collègue de Perpignan l'informant de l'impossibilité d'accueillir les anciens brigadistes figurant sur une liste au nom de « *la décision de principe prise par [le] ministre [de l'] Intérieur afin [d'] éviter [la] présence en Moselle [d'] étrangers de ce genre*²⁵ ».

Le résultat pour les volontaires allemands en Espagne républicaine n'est pas fait pour louer la tradition d'asile française. En effet, le 14 décembre 1938, Chevalier, dans une note à son collègue des Pyrénées-Orientales, ne veut pas entendre parler du retour de deux brigadistes allemands, Wendel Metternich et Hermann Weber, sur lesquels peu de renseignements lui ont été donnés²⁶. Pas plus conciliant pour Jean Schmidt qui, d'après le ministre de l'Intérieur, aurait tenu des propos injurieux contre les officiers de l'armée française dans un café à Bordeaux et qui, malgré ses 15 années passées à la Légion étrangère, ceci pouvant expliquer cela d'ailleurs, devrait résider autre part qu'en Moselle²⁷. On ne peut en dire davantage faute de documents.

En revanche, nous avons la connaissance de cas de volontaires allemands se trouvant à la fois dans l'impasse administrative du rejet de leurs demandes et de celle des camps où ils végètent sans solution, décidant finalement de rentrer en Allemagne nazie. Munis d'une lettre de rapatriement délivrée par le consulat d'Allemagne à Bordeaux, ces hommes passent par la Moselle pour sortir de France. C'est ce que rapporte un fonctionnaire de police spéciale à Forbach quand il rend compte à son supérieur du passage de neuf de ces hommes à la gare de Forbach, dont il donne les noms et des informations biographiques. Suivant à la lettre les instructions de veiller particulièrement à ce que les anciens brigadistes ne puissent descendre en gare de Stiring-Wendel grâce à un renfort de gendarmes prévenus du passage de ce convoi, il conclut son rapport par ce que lui a relaté le chef de train au terminus à savoir « *qu'ils étaient attendus par la Gestapo et aussitôt*

²⁴ Dimitri Manassis, Jean Vigreux, *Avec tous tes frères étrangers, de la MOE aux FTP-MOI*, Libertalia, Montreuil, 2004, p. 78.

²⁵ Télégramme du préfet de la Moselle au préfet des Pyrénées-Orientales du 25 novembre 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

²⁶ Note du préfet de la Moselle au préfet des Pyrénées-Orientales du 14 décembre 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

²⁷ Note du préfet de la Moselle au préfet de la Gironde du 19 décembre 1938. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

*emprisonnés à leur arrivée à la gare de Sarrebruck et, non sans avoir été plus ou moins rudoyés, certains d'entre eux auraient regretté de n'avoir pu rester en territoire français*²⁸».

De même, un autre fonctionnaire de police signale à son supérieur la sortie de France par le poste frontière de la Brême d'or (entre Forbach et Sarrebruck) du brigadiste allemand Rudolf Hetzler, venant du camp de Gurs, et indique que « *l'intéressé a été incarcéré dès son arrivée sur le territoire allemand*²⁹».

Les Italiens.

Le 6 avril 1939, Augustin Warocky, conseiller général du canton de Moyeuvre-Grande, adresse au préfet de la Moselle une liste de 27 noms de brigadistes d'origine italienne qui résidaient en Moselle avant de partir servir l'Espagne républicaine. Ces volontaires sont tous détenus dans les camps et souhaitent retrouver leurs familles domiciliées en Moselle. Le député Emile Béron appuie lui aussi cette démarche ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme. Alors qu'au mois de juillet, rien n'a bougé du côté de la préfecture, l'Union départementale de la CGT envoie au préfet un courrier accompagné d'une lettre pétition signée par les Italiens emprisonnés à Gurs qui lui demandent l'autorisation de retourner vivre en Moselle. Intéressant est le dernier argument présenté au préfet par les pétitionnaires parce qu'il constitue une preuve supplémentaire de l'état d'esprit qui animait ces hommes. En assurant le haut fonctionnaire qu'ils s'engageaient « *à travailler pour la défense de la France et à servir l'armée française dans le cas d'une agression fasciste contre elle*³⁰», ils manifestaient encore une fois, au-delà des combats auxquels ils avaient participé pour une Espagne libre et démocratique, leurs convictions antifascistes internationalistes.

Cette liste des 27 est soumise à examen et le commissaire spécial de Thionville rend compte au sous-préfet de Thionville le 9 septembre 1939 que tous les 27 font l'objet de renseignements défavorables. Il leur est reproché, entre autres torts classiques pour des étrangers que l'on veut discréditer – paresseux, violents, épris de boissons, dont le retour « *ne manquerait pas d'occasionner un certain mécontentement parmi la population saine* [c'est nous qui soulignons]³¹» – leur appartenance politique avant tout.

²⁸ Rapport de l'inspecteur spécial Brun au commissaire divisionnaire du 18 mai 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

²⁹ Rapport de l'inspecteur spécial Régnier au commissaire divisionnaire du 1^{er} août 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

³⁰ Pétition adressée au préfet de la Moselle par les brigadistes internationaux italiens internés au camp de Gurs du 17 juin 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

³¹ Rapport du commissaire spécial de Thionville au sous-préfet de Thionville du 12 juin 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

A Monsieur le Prefet du Departement de la Moselle,

à Metz.

*Avons nous de
conseils
en principe*

Monsieur le Prefet.



Les soussignés de Nationalité Italienne, anciens volontaires des Brigades internationales dans la Guerre d'Espagne, actuellement resident au Camp d'accueil de Gurs et qui residaient avant leur départ pour l'Espagne en France, Departement de la Moselle, s'adressent a votre bienveillance afin que leur soit concédé l'autorisation de retourner a leur anciennes residences, ayant tous leur famille dans ce Departement.

Les soussignés s'engagent a travailler pour la défense de la France et a servir dans l'Armée Française dans le cas d'une agression fasciste contre elle.

Dans l'espoir d'une reponse favorable, recevez Monsieur le Prefet nos respectueuses salutations.

Gurs le 17 Juin 1939

Ilot " J ", Groupe Italien.

Pour les interessés :

Vinaschi Alfredo.

Marani Giovanni

Granatieri Stefano

Ponti Giuseppe Lotti Fioravante.

*Francis univ
Figueroa Achille
Bellardine Laute
Carboni Giovanni*

*Gabrielli Donato
Bergin et scario
Di Ferris Carlo
Basta Battista*

*Picci Totio Bartolomeo
Don Luigi*

Gappioli Silvano

Morusig Carlo.

Bero Vittorio

Quiconis Adolfo

Giusti Bruno

Amato Francesco

Firantoni Livio

Légende : Lettre de la CGT au préfet de la Moselle et la pétition des 27. AD. Moselle 304 M 185.

S'ils manifestent des « *opinions politiques avancées d'extrême-gauche*³² », c'est-à-dire soit anarchistes soit communistes, c'est bien pour les caractériser en tant qu'ennemi de la République, ce que l'engagement de leur pétition dément. C'est donc « *un refus, comme d'habitude*³³ », que leur oppose la préfecture.

Qui retrouve-t-on parmi les 27 signataires de la pétition ? Domenico Pensa dont nous avons déjà parlé. Son nom n'est évidemment pas passé inaperçu. Le commissaire spécial de Thionville a tôt fait de rendre un rapport complet sur ce militant. On y apprend que sa femme, Française native d'Hayange, et ses cinq enfants, tous nés à Algrange, l'attendent dans cette localité. Son frère plus jeune, Raimondo, déjà expulsé de France en 1933, a trouvé la mort dans les rangs des brigades en décembre 1936. Puisque c'est un agitateur révolutionnaire, faisant partie probablement du groupe de langue italien de la Main-d'œuvre étrangère du PCF en Moselle, il n'y avait pas lieu de l'accueillir dans le département. La solution préconisée alors est que toute la famille Pensa aille trouver ailleurs en France un asile « *dans une région moins peuplée d'étrangers*³⁴ ».



Légende : Photo de groupe de volontaires internationaux italiens en Espagne. D. Pensa est cerclé de rouge.
Site internet du Sindbrint, Université de Barcelone Catalogne.

Le 29 juillet, le ministre de l'Intérieur demande à Charles Bourrat de faire bénéficiaire *du statu quo ante* à Domenico Pensa et Sante Della Bina, un autre militant figurant parmi les 27, demande à laquelle le préfet refuse d'accéder ; pourtant, si pour le premier l'activité militante est bien connue parce qu'ancienne, pour le second, soutenu par la LDH, la mairie d'Audun-le-Tiche fournit des preuves de résidence et d'occupation : un certificat de travail produit par la direction des mines des Terres Rouges datant de janvier 1936 ainsi que la déclaration d'un employeur prêt à l'embaucher dans son commerce de vins dès son retour pour lui éviter d'être à la charge de la collectivité. Le préfet a ainsi suffisamment de garanties pour accepter. Las,

³² Rapport du commissaire spécial de Thionville au sous-préfet de Thionville du 9 septembre 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

³³ Note manuscrite du secrétaire général de la préfecture du 4 avril 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

³⁴ Rapport du commissaire spécial de Thionville au sous-préfet de Thionville du 28 juin 1939. Archives dép. de la Moselle 304 M 185.

Bourrat, en refusant au nom de la sécurité nationale, lui fait payer à lui comme aux autres, le prix de l'engagement.

Il serait ici trop long de parler également des brigadistes polonais, dont on possède aussi dans les archives leurs demandes de retour, qui à Fontoy, qui à Moyeuville-Grande. Ces volontaires ont eu droit à pareil traitement administratif implacable et synonyme de retour au pays d'origine, mais, à l'instar des Allemands, livrés aux mains des nazis, a une conséquence que ne pouvait méconnaître ce haut fonctionnaire. Les Polonais des BI étaient en effet déchus de la nationalité polonaise dans cette Pologne conservatrice autoritaire, post-Pilsudski. Elle les faisait entrer alors à l'époque dans la catégorie tant redoutée des apatrides, qui signifiait être sans ressource et condamnés à errer jusqu'à trouver un pays d'accueil.

c) Les exceptions.

Cette volonté préfectorale de se débarrasser d'étrangers indésirables est certainement motivée, dans le cas particulier de nos deux préfets, par une hostilité politique à l'égard des volontaires étrangers des BI. À preuve, les exceptions au régime de refus systématique de retour de ces mêmes volontaires.

Le cas de Hermann Ebner, Allemand né en 1892 à Dresde et demeurant à Metz une partie de l'année avant de rejoindre les rangs des BI en décembre 1936, illustre bien cette différence fondée non sur la nationalité ou l'origine, mais bien sur l'engagement politique. Blessé sur le front, en convalescence à Albacete avant de gagner la France en novembre 1939, on signale son retour à Metz le 27 novembre. Renseigné à son sujet, le préfet autorise le séjour de cet homme dans son département à la condition qu'il mette à jour sa situation administrative. Pourquoi une telle mansuétude ? Parce que Hermann Ebner est un ancien de la Légion étrangère, multi-décorée (Médaille militaire, Croix de Guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures et la médaille commémorative de la campagne du Maroc). Le fait qu'il ait combattu dans les rangs de l'armée républicaine espagnole n'est pas un obstacle dans son cas. Il est raisonnable de penser que, dans l'esprit du préfet, ce milicien serait davantage un aventurier, un baroudeur, qu'un militant politique.

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

27, Rue Jean Dolent, 27
PARIS (XIV^e)

TÉLÉPHONE : Gobelins 25-32

LE PRÉSIDENT

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur, à la demande de la Ligue italienne des Droits de l'Homme, d'appeler votre bienveillante attention sur M. Sante DELLA BINA, sujet italien, né le 2 novembre 1899 à Nocera Umbra, actuellement au centre d'hébergement d'Argelès-sur-mer (Pyrénées-Orientales), qui sollicite l'autorisation de résider dans votre département.

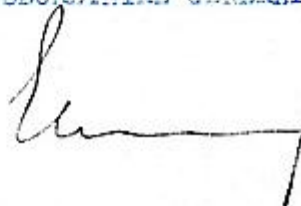
L'intéressé a combattu dans l'armée républicaine espagnole, et, avant son départ pour l'Espagne, il bénéficiait d'une carte d'identité régulière et habitait le département de la Moselle.

Les meilleurs renseignements nous sont fournis sur le compte de M. Della Bina, par nos collègues de la Ligue italienne.

Nous vous serions donc très vivement reconnaissants, Monsieur le Ministre, de vouloir bien accueillir favorablement la demande de ce réfugié, et nous vous saurions gré, au surplus, de nous tenir au courant de la suite réservée à notre intervention.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,



Monsieur le PRÉFET DE LA MOSELLE.-

Légende : AD. Moselle. 304 M 185.

Le PREFET de la MOSELLE

à Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR
- Direction Générale de la Sûreté Nationale -
- Direction de la Police du Territoire et des
Etrangers - 7° Bureau - P.G. -

P A R I S

Vous avez bien voulu, par votre Dépêche N°14535 du 21 Juillet courant, me consulter sur l'opportunité du retour éventuel en Moselle, de l'ex-milicien des Brigades Internationales, PENSA Dominique, né le 22 Janvier 1907 à KRAIS, actuellement hébergé au camp de GURS (Basses-Pyrénées).

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une semblable demande formulée par l'intéressé, a déjà fait l'objet d'un refus, en date du 11 Juillet courant.

Par rapport ci-joint, de M. le Commissaire Spécial de THIONVILLE, il résulte, en effet, que le susnommé, frère de PENSA Raimondo, né le 30 Mars 1912 à OBERHAUSEN expulsé de France, tombé dans les rangs Espagnols en 1936, se livrait, avant son engagement pour l'Espagne, à une intense activité révolutionnaire dans mon Département.

Dans ces conditions, je ne puis que maintenir le rejet de la demande de cet étranger, dont la présence, dans mon Département, à proximité de la zone fortifiée, me paraît particulièrement dangereux.

- 1 -

Le Préfet de la Moselle
Signé; Charles BOURRAT

J/CH.

Légende : AD. Moselle. 304 M 185.

Camp de St. Cyprien le 25 Mars 1939.
Monsieur le Préfet du Département Moselle.

Monsieur le Préfet,



J'ai souigné FRYDECKI TADEUSZ ex-volontaire de l'armée espagnole, actuellement réfugié dans le Camp de concentration de St. Cyprien, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint communication de mon dossier en vous sollicitant de bien vouloir envisager la possibilité de mon retour à Cité Échange près du Thionville (Moselle) où j'ai habité avant mon départ pour l'Espagne.

EMIGRÉ DU

Nom et prénoms: FRYDECKI TADEUSZ

Nationalité: Polonaise

Né le: 4. VIII. 1899 à Dublin - Pologne

Marié: célibataire

Profession: mineur

Lieu de travail: Vieilles Mines Carl Ferdinand -

Metange - grande

Adresse avant le départ pour l'Espagne: Cité Échange
N° 34.

Documentation et leurs numéros: J'ai un recépissé valable jusqu'au mois de juin de 1939.

Croyez Monsieur le Préfet, avec mes remerciements, à l'assurance de mes sentiments tous dévoués à la République.

Frydecki Tadeusz

Il n'est que de comparer avec le cas d'un autre allemand, Frédéric Lunk, ancien de la Légion étrangère lui aussi, ayant résidé à Hayange avant de rejoindre les BI le 22 février 1938. Blessé sur l'Ebre, amputé d'un bras, il regagne la France fin décembre 1938 et se trouve en résidence provisoire à Amnéville. Le préfet autorise Lunk à rester en Moselle, mais sous étroite et discrète surveillance. Pourquoi ? Parce que Lunk, en rentrant de Paris, a demandé de l'aide au PCF à Hagondange en la personne d'Eugène Anstett, où ce dernier lui a trouvé une chambre au café Tigre-Bock d'Amnéville. Il deviendrait ainsi, par le seul fait de demander de l'aide aux communistes mosellans, un suspect politique indésirable, potentiel agent d'une subversion armée révolutionnaire capable de renverser la République.

IV. Conclusion. Les brigadistes sont-ils des Français et des anciens combattants comme les autres ³⁵?

Il faut attendre fin 1996, dans le cadre d'un article de la loi de finances rectificative, pour que soit reconnue la qualité de combattant des Français ayant servi aux côtés de l'armée républicaine espagnole durant la période comprise entre le 17 juillet 1936 et le 27 février 1939. Cette reconnaissance, demandée inlassablement depuis 1988 par les sénateurs de gauche, dont Paul Souffrin, maire communiste de Thionville, reçoit en 1996 les soutiens inattendus du gaulliste Philippe Séguin, alors président de l'Assemblée nationale, qui tient particulièrement à faire voter par les députés l'article 14 de la loi, et de celui de Jacques Chirac, président de la République, qui n'a pas oublié les services rendus à la République espagnole par André Malraux dont il a fait transférer les cendres au Panthéon en novembre de cette même année. Elle leur fut accordée également par les autorités ibériques la même année par l'octroi de la nationalité espagnole promise depuis... 1937.

En 2008, on dénombre seulement 20 survivants à qui des cartes de combattant ont été délivrées à ce titre depuis 1996,³⁶ même si plus nombreux ont été les anciens d'Espagne à avoir déjà vu leurs services ultérieurs dans la résistance reconnus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, c'est bien le cas de Georges-Alphonse Muller, par exemple.

L'obstacle juridique invoqué jusque-là par les autorités françaises pour empêcher cette reconnaissance consistait à n'accréditer des services effectifs qu'aux personnes ayant combattu au sein de l'armée française au cours d'opérations où elle a été engagée, et, à cet égard, il est vrai que la France n'a pas été engagée en Espagne. Mais cet argument ne tient pas lorsqu'on regarde le régime favorable

³⁵ J'emprunte ce titre, en l'adaptant, à Jean-Eric Iung. Voir Jean-Eric Iung, « Les Lorrains sont-ils des Allemands et des anciens combattants comme les autres ? Aspects juridiques et institutionnels de l'incorporation de force en Moselle » in *Malgré Eux dans l'armée allemande. L'incorporation de force des Mosellans 1942-1945*, Éditions Libel, 2012, pp. 37-55.

³⁶ Question écrite au gouvernement du sénateur Michel Moreigne N° 05366 déposée le 7 août 2008 : politique de la mémoire et reconnaissance de la Nation à l'égard des Français défenseurs de la République espagnole. JO Sénat du 07/08/2008, page 1559. Consultable sur www.senat.fr/questions/base/2008.

reconnu légitimement aux incorporés de force dans l'armée allemande entre août 1942 et 1945.

En effet, notamment par la loi n° 57-896 du 7 août 1957, succédant ainsi à une série de textes (lois et arrêtés) leur ayant été appliqués depuis mars 1945 et faisant droit à leur statut particulier³⁷, les services des Alsaciens mosellans accomplis de force sous l'uniforme d'un pays ennemi et occupant sont validés comme service militaire effectif et inscrits sur l'état signalétique et des services. À plus forte raison, les services accomplis par les volontaires des BI sous l'uniforme d'un régime démocratique d'une république amie auraient dû l'être aussi sans discussion.

Mais discussions il y eut, surtout autour de l'idéologie politique au nom de laquelle les volontaires en Espagne ont combattu. D'un problème diplomatique national lié à une gestion hésitante de la part de la France de Front populaire du problème espagnol, on passe durant cette période à une sorte de « pénalisation de l'idéal »³⁸, malgré l'amnistie adoptée en décembre 1938 pour les volontaires accusés d'avoir manqué par leur absence outre pyrénéenne leur période de service militaire. Elle continua donc jusqu'en 1996 sous une forme moins marquée pénalement, mais plus impitoyable parce que misant sur l'oubli.

En conséquence, si on veut aujourd'hui connaître les brigadistes internationaux mosellans, il faut se livrer à une enquête prosopographique de longue haleine et chercher profondément des compléments d'informations dont on est loin de disposer dans les archives de notre département. La mémoire privée étant labile à leurs sujets, ou ne s'étant pas encore manifestée – mais elle l'aurait déjà fait depuis longtemps – il ne nous est seulement permis de connaître que très imparfaitement ces anciens combattants français.

En revanche, les sources disponibles nous honorent de la connaissance de « *tous leurs frères étrangers* » qui sont victimes, c'est le mot, d'une surveillance d'un pouvoir qui, même sous le Front populaire, qui voulait seulement stabiliser la situation migratoire, vise à décourager les nouveaux arrivants et à tracasser les anciens réfugiés. En effet, à partir du 12 novembre 1938, Daladier engage une volonté et des moyens tournés vers la répression mis en œuvre avec zèle par les préfets de la Moselle, y compris en allant au-delà de ce qui était voulu par le ministère.

Or, à cet égard, Chevalier et son successeur se trompaient lourdement, car, tout à leur hostilité, ils refusaient de voir en ces anciens d'Espagne l'avant-garde consciente d'un combat futur et vital à mener en faveur du pays d'accueil qu'ils s'étaient choisi contre un ennemi extérieur puissant, qui a fait capituler une première fois les puissances occidentales à Munich fin septembre 1938, une deuxième fois à Prague en mars 1939 ; mais aussi un ennemi intérieur incarné par l'extrême-droite qui finira par accéder au pouvoir grâce à l'Allemagne nazie et qui en profitera pour abattre la

³⁷ Jean-Eric Iung, *op.cit.*, p 47.

³⁸ Edouard Sill « Pénaliser l'idéal ? L'État français confronté au volontariat combattant de ses ressortissants durant la guerre civile espagnole », revue *Cultures & Conflits*, n° 113, printemps 2019. Disponible en ligne.

République dont ces deux hommes se targuaient pourtant de la capacité à la défendre. De cet échec, ils en tireront des conséquences différentes : l'un, Chevalier, allait servir le régime de Vichy, l'autre, Bourrat, allait résister.

Alors que les anciens des BI, ceux à qui on refusait tout, y compris de rentrer chez eux, allaient fournir le noyau dur et pugnace en France de la résistance étrangère à l'envahisseur, notamment au sein des FTP-MOI dont ils ont constitué l'essentiel de l'encadrement³⁹. Ils rachètent ainsi de cet honneur perdu par des autorités égarées qui ne voyaient en eux que des étrangers alors qu'ils étaient des alliés précieux.

Complément de lecture :

Découvrir l'antifascisme de Stéphanie Prezioso.

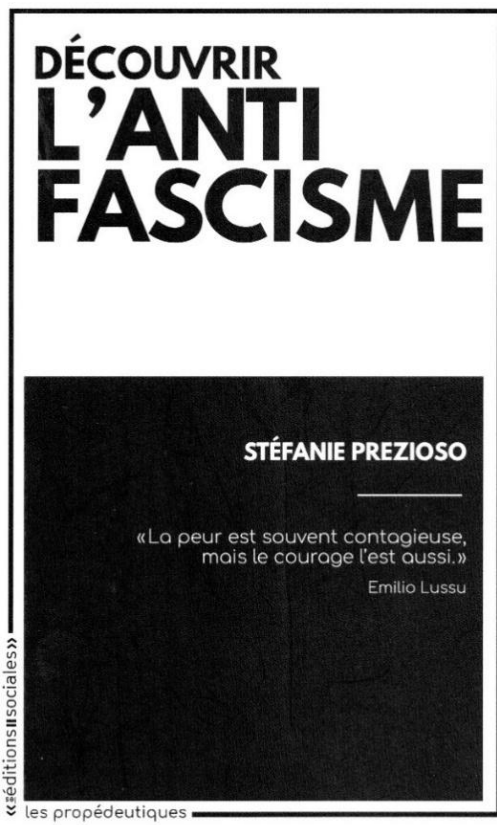
Éditions Sociales.

Découvrir, c'est laisser de côté les formules et les simplifications pour se confronter directement aux textes.

Sur une autrice, sur un auteur, sur une question, la collection Découvrir présente treize textes, commentés et mis dans leur contexte, proposant au lecteur des pistes pour aller plus loin.

Les textes rassemblés et commentés ici couvrent l'entre-deux-guerres, de la marche sur Rome aux lendemains de la guerre civile espagnole. En redonnant la parole aux intellectuels et militants, d'Antonio Gramsci à Emma Goldman, en passant par Léon Trotsky, Sylvia Pankhurst, Clara Zetkin, George Padmore, Daniel Guérin et bien d'autres, Stéphanie Prezioso retrace l'histoire de l'antifascisme, ses hauts faits et ses impasses. Elle montre comment les gauches ont cherché à comprendre le fascisme, cette réalité inédite, et à organiser, en divers lieux et à diverses échelles, la riposte.

Stéphanie Prezioso est historienne, spécialiste du fascisme et de l'antifascisme, auteure notamment de *Contre la guerre 14-18. Résistances mondiales et révolution sociale (La Dispute)*.



³⁹ Léon Landini, le dernier survivant des FTP-MOI a disparu le 21 septembre 2025.

Le Front Populaire en Moselle

Jean François Lasagne

La crise¹

De 1931 à 1936, les effets de la crise frappent durement les travailleurs dans une offensive générale du patronat contre l'emploi et les salaires alors que le coût de la vie continue de croître. « L'insolence et l'arrogance des patrons sont sans limite² ». Les entreprises métallurgiques de Moselle licencient 10 000 ouvriers et aux houillères les effectifs passent de 31 292 en 1925 à 19 000 mineurs en 1933. Pour ceux qui restent, ce sont les jours chômés, la chasse aux militants, les réductions des salaires, des pensions et de l'allocation logement. Impulsés souvent par les syndicats (CGT-U et CGT), des Comités de chômeurs sont créés et des Marches de la faim ont lieu à Hayange, Sarreguemines, Thionville... Apparition des soupes populaires.

L'extrême-droite se nourrit de la crise

Dans le département, la proximité de l'Allemagne avec la montée du nazisme et l'arrivée d'Hitler au pouvoir « donne des ailes » aux ligues factieuses – Croix de Feu, Camelots du Roi, Chemises Bleues, Bauernbund, Chemises vertes –, qui exploitent la misère et les scandales, soutenues par une presse réactionnaire, le *Messin* et le *Lorrain* : campagnes racistes et anti-juives, discours antiparlementaires, dénonciation du « péril rouge » qui menace les intérêts de la bourgeoisie. La propagande nazie se diffuse également dans le département à Audun-le-Tiche, mais également à Sarreguemines, Bitche ou Forbach avec sa presse le *Volk* et *Combat*.

LE PERE DICOP RACONTE :

Les Croix de Feu avaient organisé une réunion au Café GIRARD, rue Bois le Prêtre à Ars sur Moselle. A la tribune le Dr SCHMITT - Jean BAUCHEZ - WEBER, patron de l'usine Camen (Petite Fonderie à Ancy sur Moselle) etc... Dans la salle des gars de la Fonderie et de la Boulonnerie d'Ars sur Moselle et le Dr BURGER, conseiller général de METZ... bien vite les gars du Front Populaire en plus grand nombre dans la salle, sont montés à la Tribune et la réunion a changé d'orientation !

Avant de sortir les Croix de Feu implorent... "Laissez-nous au moins passer le disque de la "Marseillaise" sur le pick-up"...

Bon, répondirent les gars du Front Populaire, "jouez votre disque"...

Pendant ce temps, ils ont été chercher celui de l'"Internationale", qui fut joué après celui de la "Marseillaise".

Mais le lendemain avait lieu à l'Eglise d'Ars un service funèbre à la mémoire de l'Aviateur Jean MERMOZ (disparu dans l'Atlantique Sud, fin 1936) et le mot d'ordre était : "le premier que nous rencontrerons avec un insigne* du Front Populaire nous lui casserons la g..... Et se fut GUERCHOUX dit le "Stricke" qui "écopa"... Les gars du Front Populaire alertés, se sont vite trouvés face à face avec les Croix de Feu et ce fut la "bataille verbale"...

Une voiture suspectée de contenir des armes était rangée sur la place de la République, les agents de police alertés ne trouvèrent rien...

Henri Dicop était dirigeant du syndicat CGT de la Boulonnerie d'Ars-sur-Moselle. Source Fernand Leroy

¹ Voir l'article des Cahiers de l'IMHS n° 3

² Henri Lorang

Dans ses composantes syndicales et politiques, la classe ouvrière se place au premier rang du combat contre les groupes d'extrême-droite. Des affrontements ont lieu notamment à Thionville le 6 février 1934, le jour de la tentative de coup d'État fasciste à Paris. À l'appel de la CGT et de la CGT-U, avec les partis de gauche socialiste et communiste, le 12 février est marqué à Paris et en France par des rassemblements et manifestations d'ampleur, et la volonté commune de combattre le fascisme, comme en Moselle dans les bassins ouvriers, à Thionville, Clouange, Moyeuvre-Grande, Algrange, Forbach, Basse-Yutz, Sarreguemines où 1 500 antifascistes défilent le 11 juin.

Le pacte d'Unité d'action

Face au danger et dans le prolongement des luttes communes antifascistes, le pacte d'Unité d'action est signé le 27 juillet 1934 entre le Parti Communiste, le Parti Socialiste, rejoints plus tard par le Parti Radical Socialiste, et des indépendants de gauche. Ce pacte prévoit notamment la mobilisation des travailleurs contre les organisations fascistes et pour leur dissolution, pour la défense des libertés démocratiques et des élections à la proportionnelle, contre les préparatifs de la guerre et les décrets-lois de misère, contre la terreur fasciste en Allemagne et pour la libération de Thaelmann et de Sietz emprisonnés. Des manifestations unitaires (communistes, socialistes et démocrates) sont organisées, comme le 10 juin 1935 à Forbach et Sarreguemines, où 1 500 antifascistes défilent venus des villages du Pays de Bitche, le meeting est ouvert par le dirigeant communiste local Jean Hennel.



Manifestation du 14 juillet 1935 à Paris.

Contre les décrets « Laval », de nouvelles manifestations ont lieu le 25 août à Metz, à Sarrebourg et de nouveau à Sarreguemines, alors que Maurice Thorez est à Hayange et à Yutz. Le 24 octobre à Nantes, il appelle à la constitution d'un « Front Populaire de la liberté, du travail et de la paix ».

Lors des élections municipales des 5 et 12 mai, de nouvelles localités avaient élu des municipalités ouvrières, comme à Saint-Julien-les-Metz (François Simon PCF, réélu), Mondelange (François Rubeck du PCF), Petite-Rosselle (Alexandre Hoffmann de la SFIO), et Sarreguemines (Nicolas Nicklaus de la SFIO).

En fin d'année 1935, les partis communistes et socialistes élaborent le programme du Front Populaire :

- pour la défense des libertés : désarmement et dissolution des ligues factieuses, amnistie générale, respect du droit syndical, égalité dans l'utilisation de la radio.
- pour la défense de la paix : nationalisation des industries de guerre, organisation de la sécurité collective, application de sanctions en cas d'agression, actions massives pour la Paix.
- sur le plan économique et social : hausse des salaires, création d'un fonds national de chômage, réduction de la durée hebdomadaire de travail sans perte de salaire, retraite décente, grands travaux d'utilité publique, revalorisation des produits agricoles, aménagement des dettes, suppression des décrets-lois, réforme fiscale démocratique, contrôle des sorties de capitaux, imposition renforcée des grandes fortunes. Les 40 heures chiffrées, les congés payés et conventions collectives n'y figurent pas.

La réunification syndicale

Les divisions sont profondes au sein du mouvement syndical à la suite de la scission, et les rapports conflictuels persistants ne facilitent pas les rapprochements. Cependant, face au danger fasciste et à la suite de l'arrivée d'Hitler au pouvoir en Allemagne, la classe ouvrière se mobilise en Moselle comme ailleurs en France. À la suite des combats communs et du pacte politique de gauche, la dynamique de la constitution du Rassemblement populaire amène un éveil des consciences et les syndicats s'engagent dans la voie de l'union. Les obstacles sont surmontés en Moselle au cours de l'année 1935. Ainsi, les cheminots d'Alsace-Lorraine de la CGT (congrès de fusion les 7 et 8 décembre), CGTU et autonomes décident la fusion à Forbach en mai 1935, comme les délégués paysans de la CGTU et de la CGT, la fusion intervient le 8 décembre 1935 entre les organisations CGT et CGTU des ouvriers de l'État de Metz, où Adrien Dupré, ex-CGT est élu trésorier du syndicat CGT, le 8 décembre également, se tient à Merlebach le congrès de réunification des syndicats de mineurs.

Le 5 janvier 1936, au Kursaal à Metz, cent cinquante délégués mosellans de la CGT et de la CGTU constituent l'Union départementale réunifiée, qui rassemble trente-cinq syndicats et compte dix mille syndiqués. Louis Nillès en est le secrétaire général, René Schwob secrétaire général adjoint.

Du 2 au 5 mars 1936, le congrès national d'unification se tient à Toulouse, et acte la reconstruction officielle d'une seule CGT. Seize délégués de Moselle y participent.

La CFTC, quant à elle, reste pour l'essentiel à côté du mouvement, même si, débordée par sa base, elle justifie le mouvement revendicatif tout en souhaitant « canaliser le flot social ».

Délégués de la Moselle au Congrès de Toulouse	
Branches	Délégué (e)s
Cheminots	THOMASSIN et STOSSE
Aviation (Travailleurs de l'Etat)	SIMON
Employés	MARTY et ROLLAND
Syndicat National des Instituteurs	Mme BARTHEZ
Fonctionnaires	MONS
Agents de maîtrises	PENDARIES
Douanes actives	MERLIN
Douanes sédentaires	NEUMEYER
Trésor	LAURENS
Chimie	ROMAN
Livre	BOCKEL
Métaux	SCHWOB
PTT	THERON
Employés Municipaux	BOMAL
Sous-sol	RIETH
Tabacs	ROMAN

Les élections législatives, Pain, Paix, Liberté

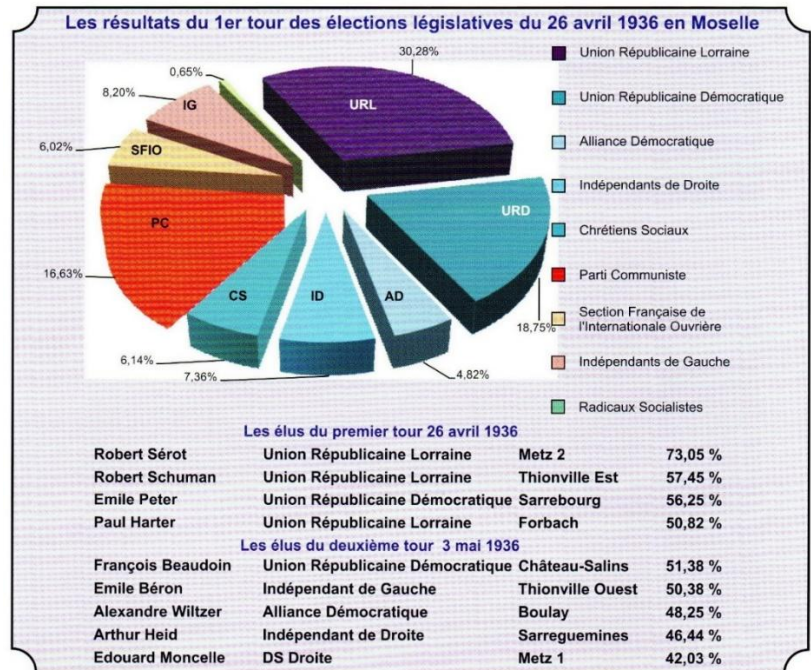
Les deux tours de l'élection se déroulent les 26 avril et 3 mai 1936. En Moselle 9 circonscriptions sont à renouveler pour la 5^{ème} consultation électorale depuis le retour à la France. Face à la droite, la gauche est représentée par le Parti Communiste Français, la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) et les Indépendants de gauche. Devant l'indigence de la SFIO et des radicaux, c'est le PCF qui porte principalement le programme du Front Populaire. La campagne électorale est vive et la presse mosellane ne se prive pas de clouer au pilori le Front populaire :

- *Le Lorrain* du 23 avril 1936 : « le Front populaire, c'est la guerre ! Votez National ».
- *Le Messin* : le Front populaire « spoliateur des épargnants et des classes moyennes »

Lors du premier tour le 26 avril en Moselle, mis à part un, tous les candidats élus appartiennent à l'URL (Union républicaine lorraine), parti de droite. Un seul candidat de gauche, Emile Béron (indépendant de gauche), qualifié pour le second tour, est élu, le 3 mai, député de la circonscription de Thionville-ouest. Alors qu'à l'échelle nationale, la dynamique semble faire pencher la balance au second tour en faveur du Front populaire, « *la Moselle fait preuve d'une belle résistance à la vague socialo-communiste* ». Mais *Le Messin* commente « *C'était fatal, l'avènement du Front populaire menace d'être le règne de la terreur* ». En fait, seule la population ouvrière, notamment dans la vallée de la Fensch, bastion communiste, a exprimé majoritairement par le vote son attachement aux promesses d'une ère nouvelle. De façon générale, la force syndicale n'a pas joué un très grand rôle dans les luttes électorales de 1936, les syndiqués ne représentant alors qu'une infime partie du corps électoral.

Finalement, au plan national, les forces de gauche obtiennent la majorité des suffrages et deviennent majoritaires à la chambre des députés :

Communistes :
 1 505 404 (+ 6 % et 72 élus)
 Socialistes :
 1 955 306 (149 élus)
 Radicaux socialistes :
 1 422 611 (111 élus)
 Républicains de gauche :
 2 536 294 (82 élus)
 Droite :
 1 666 004 (141 élus).³



Résultats des élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 en Moselle.

Face au Front Populaire, le Front Lorrain

Appuyée par une presse réactionnaire, tels le Lorrain et le Messin, la droite mosellane se rassemble dès le 11 septembre 1936 au sein du Front Lorrain pour « le maintien de la paix et de l'ordre ». Il est constitué d'une alliance floue et hétéroclite de partis, de clercs, de républicains modérés, royalistes et catholiques, fascistes, avec des élus, Robert Sérot, des députés (P. Harter, F. Beaudoin), des sénateurs (J. Wolff), des conseillers généraux, tous unis par l'anticommunisme. Redoutant la remise en cause du statut scolaire de l'Alsace-Moselle, le Front Lorrain s'inscrit en 1936-1937 sur le terrain religieux, dans la lutte contre la politique scolaire du Front Populaire qui vise à prolonger la scolarité jusqu'à 14 ans et 15 ans en Alsace-Moselle. Revendiquant 10 000 adhérents (chiffre probablement surévalué), le Front Lorrain décline à partir de 1937.

Le mouvement de grèves de mai-juin 1936

À peine terminé le processus électoral et actée la victoire de la gauche, le patronat affiche ici ou là une volonté de répression en direction de travailleurs grévistes le 1^{er} mai, ce qui provoque la riposte. Une série d'usines se mettent en grève le 11 mai avec occupation, comme à Breguet au Havre, puis les premières victoires faisant tache d'huile, d'autres mouvements éclatent du 14 au 20 mai, touchant principalement les secteurs de la métallurgie et de l'aviation, puis ils s'étendent et Renault Billancourt entre en grève le 28, suivie de

³ France métropolitaine et Algérie. Histoire de la France contemporaine. Livre-Club Diderot-Éditions sociales.

Citroën, Chausson, Brandt... Quelques accords sont signés, mais le mouvement ne se résorbe pas, et s'étend dans tout le pays.



Grève à Moyeuvre en juin 1936. IMHS.

Le 4 juin, le gouvernement Blum est formé, ne comprenant que des ministres socialistes et radicaux, avec le soutien sans participation du Parti communiste. Pour autant les grèves ne faiblissent pas et se renforcent, débordant la région parisienne et touchant les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, rendant fierté et dignité aux travailleurs qui avaient dû jusqu'alors tout subir et supporter en silence. Les ateliers occupés deviennent alors des lieux de discussion et de fête souvent en famille et en musique, mais placés sous la surveillance des travailleurs. Le 6 juin, le président du Conseil dépose devant la Chambre les projets de lois contenues dans le programme du Front Populaire. Engagées le 7 juin sous la pression des grèves, les discussions inédites entre patronat et CGT débouchent sur les accords de Matignon : **hausse des salaires de 7 à 15 %, de 40 à 50 % pour les jeunes et les femmes, liberté syndicale garantie, instauration des délégués du personnel, conventions collectives, semaine de 40 heures sans diminution de salaire, 15 jours de congés payés, dissolution des ligues d'extrême-droite, scolarité obligatoire repoussée à 14 ans...**

Refusé par les radicaux, le droit de vote des femmes n'y figure pas.

En Moselle le mouvement de grève est plus tardif. Arguant qu'ils n'avaient aucune valeur en Moselle en raison de la législation spéciale en vigueur en Alsace-Lorraine, le patronat refuse d'appliquer les nouvelles lois du Front populaire et les accords de Matignon, suscitant la puissante réaction des travailleurs.



Manifestation à Metz le 14 juin 1936. « Les riches doivent payer ».

Photo Paul de Bussson

Le 14 juin, pour fêter la victoire du Front Populaire, à l'appel du PCF, du PS, de la CGT, de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants), la manifestation de Metz au départ de la place du roi Georges (ancienne gare), rassemble une foule de plus de 5 000 personnes.

S'y succèdent les orateurs : Nicolay et Knecht (CGT), le député Emile Béron (Moselle), le député communiste Prosper Moquet (Paris), Alfred Muller (délégué des jeunes communistes) et Jean Zyromski (socialiste). Les Croix de feu tentent sans succès des provocations.

À Forbach, sous une pluie battante, 4000 à 5000 personnes défilent avant de se retrouver devant et dans la salle Gaspard autour de la société de musique stiringeoise *Schalmeien Kapelle* et la chorale ouvrière *Liberté* de Stiring. Le mineur communiste Philippi et le conseiller général socialiste Alexandre Hoffmann, maire de Petite-Rosselle, sont les orateurs. Ils sont 6000 à manifester à Sarreguemines.

Dans la vallée de l'Orne, au moins 10 000 mineurs et sidérurgistes manifestent accompagnés par les fanfares et se retrouvent à Rombas, place de la République où le député Béron, les maires communistes Paul Lamm d'Hagondange et Pierre Barbian de Rombas, entre autres, s'adressent aux travailleurs.

Partie d'Algrange, un « gigantesque défilé⁴ » d'environ 10 000 personnes également accompagnées de fanfares se rend à Knutange sur la place du Marché dans une ambiance de fête. Les orateurs se succèdent : René Schwob, dirigeant de la CGT, le député Béron, François Rubeck, le maire communiste de Mondelange, M. Kircher, secrétaire des invalides du travail et le responsable des petits commerçants.

⁴ Metzger Freies du 16 juin 1936



Juin 1936. Les grévistes en musique sur le toit de l'usine UCPMI d'Hagondange. Photo IMHS.



Juin 1936. Grève à la faïencerie de Sarreguemines. Photo IMHS

À partir de mi-juin, la plupart des sites industriels, y compris en Moselle rurale, et des entreprises du bâtiment et du commerce sont touchés par des grèves avec occupation des lieux de travail.

Refusant d'accepter une convention collective inférieure à celle des mineurs du nord, le 17 juin, la grève est massive dans les houillères, les mineurs occupent les puits à Petite-Rosselle, Stiring-Wendel, Merlebach, L'Hôpital, Faulquemont et Creutzwald. Après avoir obtenu satisfaction, 3000 mineurs défilent à Forbach, 1200 à Creutzwald. À partir du 28 juin et jusqu'au 2 juillet, les ouvriers cessent le travail et occupent leurs usines dans les vallées sidérurgiques de l'Orne, de la Fensch et de Thionville, la grève y est totale. Elle est décidée dans la plupart des autres sites industriels : à la boulonnerie et à la mècherie d'Ars-sur-Moselle, aux Bronzes d'Industrie à Amnéville, à la faïencerie de Sarreguemines, à la cimenterie d'Héming... 25 000 métallurgistes occupent alors leurs usines et protègent leur outil de travail.



Le Messin du 28 juin 1936.

Les travailleurs du commerce et de la distribution (dont Ralph Konopnicki était le dirigeant de la CGT) rejoignent la grève, notamment là où les femmes sont à la pointe de la lutte à Prisunic ou à Unifix à Metz. À Forbach ce sont les ouvriers du bâtiment travaillant à la construction de la ligne Maginot qui arrêtent le travail, comme les ouvriers des verreries des

pays de Bitche et Sarrebourg et ceux des imprimeries qui s'engagent également dans le mouvement. Puis les mines de fer sont à leur tour paralysées le 1^{er} juillet pendant 3 jours jusqu'à la conclusion de leur convention collective. À l'usine chimique Kuhlmann à Dieuze (600 salariés), la CGT est créée avec 300 personnes au mois de juin au cours d'une réunion au café de Lorraine, animée par Louis Nillès, secrétaire de l'UD⁵. Le 5 juillet un accord est trouvé et les salaires sont augmentés de 30 %. Avec leur syndicat CGT, les employés civils de la base aérienne de Frescaty en grève et syndiqués à 90 % obtiennent satisfaction. Les ouvriers des carrières de Spicheren (exploitées par l'Arbed) reprennent le travail après un accord sur les salaires. Au mois d'août, ce sont les ouvriers forestiers des chantiers de Phalsbourg, Lutzelbourg et Haselbourg. « *Le mécontentement est tel parmi les bûcherons qui adhèrent en masse à la CGT que la grève éclatera incessamment si les salaires ne sont pas relevés* », écrivait le sous-préfet de Sarrebourg.

Le 12 juillet à Metz, de la Place Mazelle à la République, une manifestation de 5000 personnes à l'appel du Comité national de lutte contre la guerre et le fascisme Amsterdam-Pleyel se déroule à Metz, clôturée par les discours d'Emile Béron, le député, de Frédéric Knecht, le cheminot cégétiste et communiste, et de Jean Zyromski de la SFIO.



Manifestation du 12 juillet à Metz. Photo Paul de Busson.

Le 14 juillet à Hagondange, plus de 20 000 personnes défilent en manifestation.

Les orateurs : Paul Lamm (maire communiste d'Hagondange), Marcel Auguet (du PCF de Paris), Kinscher (de la SFIO), Mme Weber (Ligue des femmes), Marguerite Durrmeyer (Jeunesses Communistes) et Eugène Anstett (du PCF)

Le 27 septembre à Metz, environ 20 000 manifestants(es) se réunissent place de la gare et défilent sous une pluie continue.

Les orateurs de la CGT se succèdent : Alphonse Rieth, secrétaire général de l'UD de Moselle, Jean-Pierre Timbaud, de la Fédération de la métallurgie, fusillé par les nazis le

⁵ Témoignage d'André Wagner, qui fut dirigeant de la CGT de l'usine Kuhlmann par la suite.

22 octobre 1941, ainsi que Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT. Les groupes fascistes tentent de nouveau sans succès de perturber la manifestation.



Manifestation à Metz, place de Chambre, le 27 septembre 1936.

Photo Paul de Busson.

Bond en avant des effectifs syndiqués de la CGT

Au moment de sa réunification, la CGT comptait 10 000 adhérents en Moselle. L'engagement de ses militants et militantes dans le développement du mouvement social et du rapport des forces se traduit dans la dynamique de son renforcement. Comme au niveau national, la CGT réunifiée se renforce en Moselle et compte 80 000 membres en 1937. L'organisation représente alors une force militante présente sur l'ensemble du territoire du département, concentrée cependant dans les usines et puits de mine des bassins industriels.

Le réveil du mouvement ouvrier, accentué par l'unité réalisée à Toulouse, se fit sentir avant juin. En janvier 1936, on comptait 32 syndicats et plus de dix mille syndiqués. A l'heure actuelle, il y a en Moselle plus de 80.000 syndiqués et 75 organisations, dont certaines sont départementales et comptent plus de vingt mille adhérents.

LES GRANDS SYNDICATS

En premier lieu, il faut signaler le Syndicat des métallurgistes, dont le siège est à Thionville, et qui compte 29.000 membres. Puis, celui des mineurs — fer et charbon — avec 24.000 adhérents, qui a deux sièges, l'un à Thionville pour le fer, l'autre à Forbach pour le charbon. Le Syndicat départemental de cheminots compte 9.300 membres, celui du bois et bâtiment, 6.500. Ce sont là nos plus grandes organisations. En dehors d'elles, il faut compter environ 2.000 syndiqués à la céramique de Sarreguemines ; plus de 3.800 syndiqués de la verrerie à Vallé-rystal, Götzenbrück, Hofmuhl, Sarrebourg, Lemberg, Monthronn ; plus de 300 syndiqués dans les petites usines textiles de Metz, Lorquin, Florange, Sarreguemines ; plus de 1.000 dans les produits chimiques de Metz, Dieuze et Sarralbe ; 600 bûcherons à Abreschviller, Philippsbourg, Dabo, et, enfin, toutes les organisations qui comptent plusieurs centaines de syndiqués : transport éclairage, cuirs et peaux, livre, alimentation, habillement, etc. Enfin, comme dans les autres départements, tous les syndicats de fonctionnaires et ouvriers de l'Etat. Et aussi 800 employés, en dépit de la pression exercée par le patronat sur cette catégorie de travailleurs.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

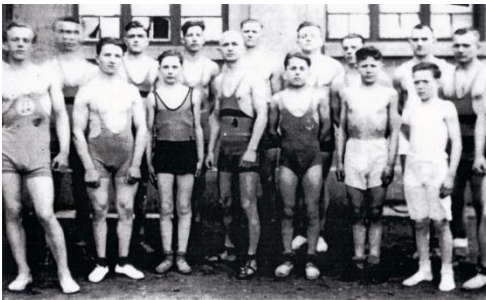
Ces résultats sont d'autant plus remarquables que le patronat de l'industrie lourde combat la C. G. T. par tous les moyens. Chez de Wendel, avant juin, on n'admettait même pas un syndicat chrétien, et un abbé de Moyeuve qui voulait créer une telle organisation avait été mis à la porte par M. de Wendel ! Il a fallu la marée de juin et le drapeau rouge planté sur les hauts fourneaux, pour que le patronat découvre les vertus du syndicalisme « professionnel ». Partout, les patrons soutiennent des syndicats chrétiens et professionnels, mais sans succès, sauf chez les employés des grands trusts métallurgiques. Bien que des prêtres n'hésitent pas à attaquer en chaire la C. G. T., les syndicats chrétiens sont en régression.

Extrait d'un journal de la CGT en 1937. Source IMHS.

La solidarité internationale⁶

Ce ne fut pas un vain mot pour la CGT et les organisations politiques engagées dans la lutte antifasciste avec le Front populaire. Ainsi, après l'arrivée au pouvoir de Mussolini en Italie et celle d'Hitler en Allemagne, puis la réintégration de La Sarre au III^{em} Reich en 1935, les cégétistes mosellans ainsi que les militants(es) communistes et socialistes accueillirent et aidèrent leurs camarades sarrois pourchassés par la Gestapo. La solidarité se développa également en direction des républicains espagnols et des militants s'engagèrent dans les Brigades internationales⁷.

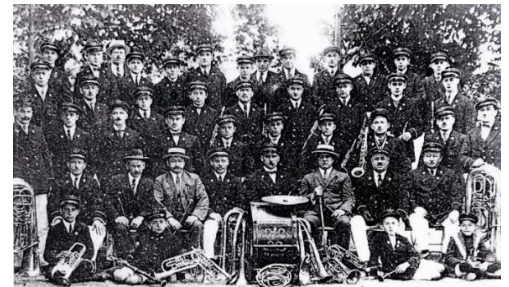
La conquête des congés payés : le droit aux vacances, aux loisirs et à la culture



*FSGT : section de gymnastique
Freyding-Merlebach. IMHS*



*Photo de Pierre Schill
Archives de Jean Geiger.*



La Prolétarienne de Metz IMHS.

Ne figurant pas à l'origine dans le programme électoral du Rassemblement populaire, les congés payés, comme la semaine de 40 heures, furent imposés et mis au premier plan par la mobilisation ouvrière et le rapport de force. Le projet de loi sur les congés payés est voté le 11 juin 1936 par la Chambre. Dès lors, le temps libre et les congés payés génèrent un développement sans précédent des activités de loisirs ouvriers, culturelles, sportives et musicales. Léo Lagrange, un jeune député socialiste, est nommé au poste de sous-secrétaire d'État aux sports et aux loisirs. Pour la première, à l'été 1936, le peuple des ouvriers et des employés prend la route des vacances, 550 000 personnes envahissent les gares, grâce à des réductions de 40, voire 50 % du prix des billets, négociées par Léo Lagrange avec les chemins de fer. Stations balnéaires et de montagne, balades à vélo et sac à dos dans les Vosges, on découvre enfin cette liberté si chèrement acquise, méprisée par la classe bourgeoise qui a du mal à l'accepter.

⁶ Voir l'article dans les Cahiers de l'IMHS n° 3

⁷ Voir les articles de Laurent Mousnier. Dans les Cahiers de l'IMHS n° 5 et 6.

La rencontre du monde du travail et des associations est d'une grande richesse. Des groupes de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) se développent dans les localités, des maisons de vacances, prémisses des futures colonies de vacances voient le jour, les Auberges de jeunesse sont dynamisées, la première en Moselle s'ouvre au Justemont près de Rombas, celle de Scy-Chazelles est inaugurée le 1^{er} août 1937, la municipalité communiste de Saint-Julien-les-Metz fait de même. Acquisée en 1937 par la CGT des métallurgistes de Moselle, la colonie de vacances de la Petite-Pierre accueille un premier groupe d'enfants de sidérurgistes. Ainsi sont posés les fondements d'une véritable politique syndicale de tourisme social.

La fin du Front Populaire

Après la célébration du 14 juillet 1936 par la classe ouvrière dans l'allégresse et l'espoir, l'optimisme est mis à mal quelques jours plus tard avec le « pronunciamiento » (coup d'État) du général Franco menaçant le gouvernement du *Frente popular* (Front populaire) espagnol. Après avoir, dans un premier temps, décidé d'honorer l'accord de livraison d'armes signé en 1935 avec Madrid, le gouvernement Blum revient sur sa décision le 1^{er} août 1937 et décrète sa politique de non-intervention, sous la double pression des radicaux et du gouvernement britannique. De son côté, la droite orchestre une vaste campagne de presse avec *l'Écho de Paris* et *Le Jour* pour s'opposer à la vente d'armes. Des dissensions politiques apparaissent, et la CGT, comme le Parti communiste notamment, et d'autres vont alors porter le mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine : meetings, création de comités de soutien pour la collecte d'argent, de vivres de vêtements et de médicaments envoyés en Espagne, engagement de volontaires mosellans dans les brigades internationales pour combattre Franco et le fascisme, soutenus par Mussolini et Hitler.



Enfants à la colonie de vacances à la Petite Pierre en août 1937. IMHS.



Comité de soutien aux républicains espagnols.
Archives municipales de Thionville

De son côté, face à la dynamique de progrès social du Front populaire et aux victoires engrangées, la bourgeoisie revancharde n'entend pas cesser le combat, « l'Union des droites » mène le combat, de concert avec le Confédération Générale du Patronat Français. Les difficultés économiques aidant, ils désignent les coupables, c'est-à-dire les grèves et les acquis sociaux : l'application des 40 heures, les « charges sociales »... Peu à peu, Blum cède et capitule face à la droite. Le 13 février, il annonce une « pause » dans l'application du programme du Front Populaire. Une commission mise en place mène une politique à l'encontre de ses orientations. Puis Léon Blum démissionne le 22 juin 1937, remplacé par Camille Chautemps, dont la politique antisociale est à l'origine de nouvelles grèves, le CGPF ne cédant sur rien. Avec le ministère Daladier, nouvelle dévaluation du franc qui renchérit le coût de la vie des travailleurs. Nommé aux finances, Paul Reynaud (radical) publie les 12 et 13 novembre les décrets-lois qui consacrent l'évolution du gouvernement vers la droite par des mesures qui démantèlent l'essentiel des conquêtes ouvrières (hausse des impôts, rétablissement partiel des 48 heures, recours aux heures supplémentaires, sanctions en cas de refus...).

Annoncés au moment où s'ouvre à Nantes le Congrès confédéral de la CGT, les décrets-lois semblent ressouder l'unité des ex-confédérés et ex-unitaires mise à mal par leurs positionnements différents dans le contexte de la politique intérieure et internationale. À l'attitude provocatrice du patronat, la classe ouvrière réplique par des mouvements de grève durement réprimés. C'est dans ce contexte qu'une journée de grève de 24 heures est décidée pour le 30 novembre par le CA de la CGT, à laquelle la CFTC refuse de participer. Le pouvoir veut à tout prix éviter de voir se reproduire le scénario de mi-juin 1936 et prend des mesures d'exception rarement vues avec la police et l'armée. Malgré des efforts incontestables de mobilisation dans les industries lourdes en Moselle, la grève est un échec.



Le Messin du 28 juin 1936 (archives départementales de la Moselle).

Réclamés par la presse mosellane de droite pour châtier comme il se doit les grévistes et les meneurs « à la solde de Moscou » et à l’instar de de Wendel, le patronat, avide de revanche et intransigent, procède à des licenciements par centaines, aggravant la situation sociale et accroissant le chômage.

LISTE des TRAVAILLEURS LIÉGEOIS

à la Société Les Petite Fils de Fois, de WENDEL et Cie

n° d'ordre	Nom et prénom	Nationalité	Profession	Ancienneté de service	Situation de famille
1	LUX Joseph	Française	Tycteur	15	1 enfant
2	LADER Guillaume	"	chef de train	12	célib.
3	HAAC Henri	"	Ajusteur	20	4 enfants
4	WILHELM Georges	"	"	9	2 personnes
5	ENSSEL Jacques	"	"	19	1
6	KETTER Henri	"	finissage manœuvre	15	3
7	WURTE Auguste	"	lamineur	19	2 enfants
8	TRUGCH Pierre	"	ouvrier	2	marié
9	BARTHELEMY Emile	"	lamineur	28	2 enfants
10	DROUIN Maurice	"	électricien	13	célib.

Raison de Renvoi: qualité de délégués, ouvriers ou militants
syndicalistes et absence au travail le 30.11.36

Archives départementales de la Moselle.

Conclusion

Cette expérience unique du Front populaire comme « *communisme libéral* » est marquée jusqu’au bout par une guerre des classes qui précède de quelques mois l’entrée du pays dans la Seconde Guerre mondiale, plongeant la Moselle dans sa seconde annexion, cette fois au III^èm^e Reich du régime nazi. Au terme de cinq longues années, marquées en Moselle annexée par la montée des actes de Résistance, notamment du Groupe Mario constitué essentiellement par la classe ouvrière, c’est le programme du Conseil National de la Résistance en 1945 qui fera renaître l’espoir d’une vie meilleure dans les foyers des travailleurs.

MACHET Charlotte [née ROHRMANN].

J.F. Lassagne

Née le 4 juin 1927 à Longeville-lès-Metz (Moselle), morte le 24 septembre 2024 à Ars-Laquenexy (Moselle), postière au central téléphonique à Metz de 1946 à 1990, militante de la CGT, membre du bureau départemental du syndicat des PTT, responsable du Collectif des femmes de l'UD de Moselle, membre du Parti communiste.

Le père de Charlotte Machet, Jean-Baptiste Rohrmann, était né à Bitche le 30 mars 1899 en Lorraine annexée. Cheminot, syndiqué à la CGT, il était également membre du Parti communiste. En janvier 1927 il avait épousé Carola Zeyen à Longeville-lès-Metz, où elle naquit dans une famille catholique le 14 avril 1903, et dont le frère, refusant l'occupation allemande, se donna la mort. Le couple eut sept enfants. Fuyant la Gestapo après des actes de résistance précoces, Jean-Baptiste Rohrmann et sa famille se rendirent à Moulins-sur-Allier, où il occupa un poste de traducteur à la gare. Alias commandant La Limace, il était membre du groupe de résistance Mario, fondé par l'instituteur communiste Jean Burger. Il fut arrêté, condamné deux fois, et blessé au pied. Il mourut accidentellement à Metz, renversé par un autobus le 2 avril 1950 sur le Pont du Sauvage.

Charlotte Machet fréquenta d'abord l'école publique de Longeville-lès-Metz tenue par des religieuses (Concordat), et, avec l'annexion de la Moselle au troisième Reich, elle dut fréquenter l'école allemande obligatoire durant cinq mois. En l'absence de livres, les élèves devaient alors subir des cours de propagande nazie à partir de journaux allemands. Elle connut sa première grande frayeur le jour de sa première communion le 10 mai 1940 lors du bombardement de Metz par l'aviation allemande, une bombe tombant à proximité de l'abri où elle était réfugiée. Puis la famille dut quitter Metz et se rendit à Moulins-sur-Allier le 21 mars 1941, et faute de place à l'école publique, Charlotte Machet fréquenta l'école catholique Notre-Dame, ses deux frères de leur côté entrant à l'école de la Maîtrise de la cathédrale. Bonne élève, elle n'obtint pourtant le Certificat

d'Études Primaires qu'en juin 1942, une maladie l'ayant empêchée de s'y présenter en 1939, et l'occupation allemande la retardant de nouveau. Durant cette période à Moulins, où son père fut arrêté plusieurs fois et incarcéré par la Gestapo à la prison de la Mal-Coiffée, elle eut à gérer en partie le quotidien de la famille, notamment les repas qu'elle était chargée de porter au prisonnier.



Au retour de la famille à Longeville-lès-Metz en 1945, deux de ses tantes ayant travaillé auparavant à la Poste l'incitèrent à y présenter une demande d'emploi. Elle fut embauchée comme auxiliaire de renfort au central téléphonique de Metz en septembre 1946. Obligée, contre son gré, de travailler le dimanche, elle décida alors de ne plus fréquenter l'église, et adhéra à la CGT en juillet 1949 à la suite d'une grève. Elle resta seule adhérente de ce syndicat au central, jusqu'à la mutation à Metz d'une collègue de Thionville (Moselle).

Participant à toutes les grèves et sollicitée sur tous les sujets, elle se savait surveillée sur une écoute installée à l'étage inférieur par un cadre sous-marin. Malgré cela, elle développa l'activité syndicale et l'implantation de la CGT. Puis l'arrivée de l'automatique provoqua une baisse des effectifs du service. En 1953, Charlotte Machet refusa de répondre à l'ordre de réquisition lors de la grève du mois d'août. Avec Jean Machet, militant de la CGT et du PCF, qu'elle avait épousé le 7 juin 1949, elle observa alors trois semaines de grève, et le couple connut des difficultés financières. Elle entra la même année au bureau du syndicat départemental, dont les locaux se trouvaient rue des Trinitaires à Metz, dans le bâtiment de l'Union départementale de Moselle. C'est là

qu'elle fut sollicitée pour participer au Collectif Femmes de l'UD, dont elle devint par la suite responsable. Charlotte Machet fut sanctionnée plusieurs fois pour ses activités syndicales, notamment au retour d'un Conseil National de sa Fédération en 1958. Peu après, elle mit au monde leur fille Sylvie, qui naquit le 5 novembre 1959. Charlotte Machet participa activement à la grande grève de 1974, qui dura 28 jours en Moselle, durant laquelle les grévistes du central téléphonique assuraient la sécurité des bâtiments, et les services prioritaires (hôpitaux, préfecture, médecins.). Par la suite elle prit un congé sans solde durant cinq ans pour veiller sur sa mère, dont la santé nécessitait sa présence.

Les réunions politiques publiques se tenant à l'époque dans les cafés, ce fut lors d'un débat politique au Kursaal à Metz avec Anna Schell, alors députée-maire de Moyeuvre en Moselle, qu'elle adhéra au Parti Communiste en 1950. Elle milita dès lors à la cellule Jean Grandel des PTT à Metz et participa à la rédaction de son journal « Le postier démocrate ». Après plus de 43 ans de travail à la Poste, elle prit sa retraite le 3 janvier 1990, mais poursuivit son activité syndicale au sein du syndicat départemental et de la section des retraités ; elle participait toujours aux assemblées de la section messine du Parti communiste. Elle mourut à 97 ans le 24 septembre 2024.

SOURCES : ARCH. PERSONNELLES-ARCH. DE L'UD CGT DE MOSELLE-ENTRETIENS AVEC CHARLOTTE MACHET EN 2012 ET 2013.

Complément de lecture :

Découvrir le Front Populaire de Jean Vigreux.

Éditions Sociales.

1936 : la gauche, unie contre le fascisme, remporte les élections en France. Un mouvement de grève sans précédent arrache de nouveaux droits pour le peuple. Pendant quelques semaines, une autre société s'esquisse.

Les documents et commentaires rassemblés ici retracent l'histoire du Front populaire. Sans occulter les difficultés, les apories et les échecs, ils rappellent l'élan et l'inventivité de 1936 et montrent que cette brève « embellie » peut encore éclairer notre chemin.

Jean Vigreux est professeur d'histoire à l'université de Bourgogne, spécialiste des gauches au XXe siècle.



168 pages 12 euro

INSTITUT MOSELLAN D'HISTOIRE SOCIALE
Bulletin d'adhésion.

À retourner avec le règlement à :

Institut Mosellan d'Histoire Sociale de la CGT – 10 rue de Méric – 57 050 – METZ

•Organisations de la Cgt :

Union Locale, Groupement, Syndicat (rayer la mention inutile)

de :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. :

Mail.....

•Individuels :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune.....

Tél. :

Mail.....

Tarifs :

Unions Locales et groupements : **75 €**

Syndicats : **30 €**

Individuels : **15 €**

Pour virement :



Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

15135	00500	08001048535	58	CE GRAND EST EUROPE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN (Identifiant international de compte)

FR76	1513	5005	0008	0010	4853	558
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Identifiant international de l'établissement)

C	E	P	A	F	R	P	P	5	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

WOIPPY
CAISSE D EPARGNE
70 BIS AV DE THIONVILLE
57140 WOIPPY
TEL : 03.56.22.24.80

Intitulé du compte **ASS I.M.H.S. DE LA C.G.T.**
ASS I.M.H.S. DE LA C.G.T.
10 RUE DE MERIC
BP 42026
57054 METZ CEDEX 02